

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 23/11/15

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20151120-lmc189715-DE-1-1

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 20 novembre 2015

**POLITIQUE C05 RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE, VALORISER  
LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE, MOBILIER ET IMMOBILIER  
AIDES EXCEPTIONNELLES A LA COMMUNE D'ANDRESY  
POUR LA 18EME EDITION DE "SCULPTURES EN L'ILE" ET A  
L'ASSOCIATION BLUES-SUR-SEINE POUR LE PROJET "MAGIC MIRROR"**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME CÉCILE ZAMMIT-POPESCU ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015, portant délégation d'attributions à la Commission permanente et notamment son article 33 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 17 avril 2015, portant adoption du budget primitif pour 2015 et des modalités financières pour le versement des subventions ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 18 septembre 2015, portant attribution d'une subvention à l'Association « Blues-sur-Seine » au titre de l'aide aux Festivals professionnels de musique et de danse ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'apporter un soutien spécifique à la Ville d'Andrésy pour l'organisation de la dix-huitième édition de « *Sculptures en l'Île* », qui s'est déroulée du 22 mai au 27 septembre 2015, projet concourant à la démocratisation de l'art contemporain auprès du grand public et dont l'envergure revêt un caractère départemental en participant au rayonnement des Yvelines.

Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000 € (cinq mille euros) à la Ville d'Andrésy, pour la mise en œuvre de l'exposition « *Sculptures en l'Île* » accueillant les artistes internationaux Aurèle Ricard et Pascal Morabito, invités d'honneur en 2015.

Décide d'apporter un soutien spécifique à l'association « Blues-sur-Seine » pour la programmation musicale de son 4<sup>ème</sup> « *Magic Mirror* » implanté à Mantes-la-Jolie dans le cadre de l'édition 2015 du Festival « Blues-sur-Seine » (6 au 21 novembre 2015).

Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000 € (cinq mille euros) à l'association « Blues-sur-Seine » pour la mise en œuvre d'une programmation de concerts dans le *Magic Mirror* (Mantes-la-Jolie), contribuant à ancrer localement la notoriété du Festival Blues-sur-Seine.

Précise que ces subventions, inférieures à 23 000 €, feront l'objet d'un versement unique.

Dit que ces subventions seront prélevées au chapitre 65, articles 65734 et 6574 du budget départemental 2015.